

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

DU MERCREDI 16 JUILLET 2014 AU MERCREDI 23 JUILLET 2014

Adopté tel que rédigé à la séance du 16 septembre 2014

Participants : Monsieur Normand Bolduc, président

Me Nancy Chamberland
Me Robert Côté
Mme Suzanne Danino
M. Pierre D. Denault
Me Santina Di Pasquale
M. Simon Julien
Me Marie Lamarre
Me Lucie Le François
M. Michel Marchand
Me Louis Morin
Me Mathieu Proulx
M. Antoine Roumi
Me Patrick Simard
Me Alain Turcotte

Ne participent pas à la séance : Mme Marie Auger
Me Luc Harvey

1. Ouverture de la séance

Comme prévu dans l'avis de convocation transmis aux membres du Conseil de la justice administrative, la séance est ouverte le 16 juillet 2014. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil.

2. Renonciation aux formalités de convocation

Les membres du Conseil ont été convoqués à cette séance spéciale par un avis de convocation signé par le président du Conseil, monsieur Normand Bolduc et transmis par courrier électronique le 16 juillet 2014. L'ordre du jour de la séance ainsi que l'information pertinente ont également été transmis aux membres par courrier électronique ce même jour.

La séance ayant été convoquée dans un délai plus court que celui prévu par l'article 6 des *Règles de régie interne* adoptées par le Conseil, les membres participant à la présente séance adoptent la résolution suivante :

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, dûment appuyée, il est résolu que les membres du Conseil consentent à la dérogation aux formalités de convocation de la présente séance quant au délai dans lequel l'avis de convocation doit normalement être transmis aux membres selon l'article 6 des *Règles de régie interne*.

3. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition du président du Conseil, monsieur Normand Bolduc, il est résolu que le présent ordre du jour de la séance spéciale soit adopté tel que rédigé.

4. Dépôt du rapport du Comité d'enquête dans le dossier portant le numéro 2013 QCCJA 653

Le *Rapport du Comité d'enquête* concernant la plainte de Stéphanie Bellemare à l'égard de Jocelyne Gascon, juge administrative à la Régie du logement, a été transmis aux membres du Conseil par courriel.

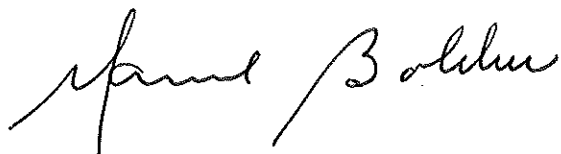
Tous les membres participant à la séance ont reçu le rapport d'enquête qui a été déposé et ont pris connaissance de ce rapport d'enquête.

Suivant la résolution et conformément à l'article 35 des *Règles sur le traitement d'une plainte*, les membres prennent acte du rapport d'enquête 2013 QCCJA 653, Stéphanie Bellemare et Jocelyne Gascon, juge administrative à la Régie du logement.

5. **Levée de la séance**

La séance est levée le 23 juillet 2014, à 16 h 30, tel qu'indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du Conseil,



Normand Bolduc